

DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL



CHALLENGE DU JEUNE ÉDUCATEUR

SAISON 2025-2026





RÈGLEMENT



ARTICLE 1 :

LE DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL ORGANISE CHAQUE SAISON LE CHALLENGE DES JEUNES EDUCATEURS.

ARTICLE 2 :

LE JURY EST COMPOSÉ DE DIFFÉRENTS RESPONSABLES DES COMMISSIONS DU DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL.

ARTICLE 3 :

LES POSTULANTS DOIVENT AVOIR ENTRE 15 ET 20 ANS LORS DE LA SAISON D'ATTRIBUTION DU CHALLENGE.

ARTICLE 4 :

LES POSTULANTS DOIVENT ÊTRE ÉDUCATEURS (EN RESPONSABILITÉ D'ÉQUIPE) LORS DE LA SAISON D'ATTRIBUTION DU CHALLENGE.



ARTICLE 8 :

LES LAURÉATS DEVRONT ATTENDRE UN DÉLAI DE 3 SAISONS AVANT DE CONCOURIR À NOUVEAU.

ARTICLE 9 :

LE DOSSIER DE CANDIDATURE EST À SAISIR EN LIGNE AU PLUS TARD LE **20/05/2026**.

ARTICLE 10 :

LES CAS NON PRÉVUS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SERONT TRANCHÉS PAR LE DISTRICT. LES DÉCISIONS SERONT SANS APPEL.



ARTICLE 5 :

LE CLUB NE PEUT PRÉSENTER QUE DEUX CANDIDATURES (MAXIMUM) PAR SAISON. EN PLUS DES CANDIDATURES CLUBS, LE DISTRICT POURRA ÉGALEMENT IDENTIFIER DES CANDIDATS AYANT TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES POUR CONCOURIR AU CHALLENGE.

ARTICLE 6 :

LE PRÉSIDENT DU CLUB PRÉSENTE SON OU SES ÉDUCATEURS POUR LE CHALLENGE EN S'ENGAGEANT PAR UN DOSSIER DE CANDIDATURE.

ARTICLE 7 :

SONT EXCLUS DU CHALLENGE, LES DIRIGEANTS ÉLUS DE LA LIGUE OU DU DISTRICT, LES MEMBRES DE COMMISSIONS DU DISTRICT.

